

Antony : une résidence accompagnante

Présentation du projet social

coallia 

pour l'insertion, vers l'autonomie

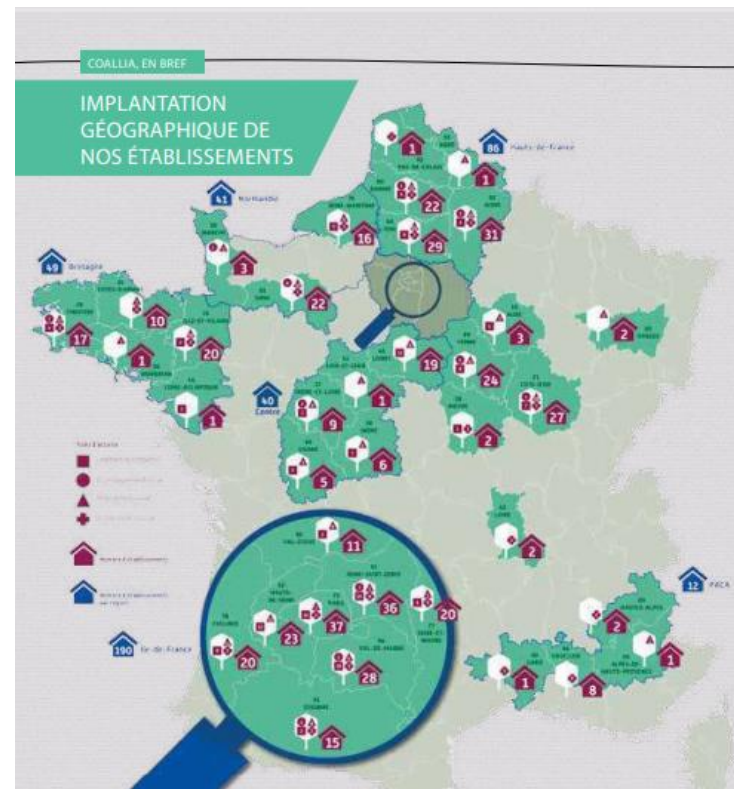
Une association professionnelle

- 4000 salariés logeant, hébergeant et accompagnant
- Bientôt 60 ans d'existence
- Un Conseil d'Administration expert des politiques du logement
- Une association inscrite dans une démarche qualité (modes opératoires, processus)
- Une association apolitique et laïque



Experte du logement pour les personnes fragiles

- La 1ère association de France gestionnaire de foyers-logements
- L'accueil de publics rencontrant des difficultés sociales et financières
- La gestion de plus de 150 foyers et résidences sociales en France, et particulièrement en Ile-de-France



Qui s'attache à répondre aux enjeux du territoire

- Des études de besoins et de territoires qui s'appuient sur les documents programmatiques (PLH, PLU, PDALPD, CRHH..) et le tissu économique et de services
- Le logement des jeunes et celui des isolés particulièrement repéré comme besoin local
- Un projet de partenariat, étudié et confirmé avec l'ensemble des acteurs (Etat, Ville, Département, Action Logement...)



L'AMI Antony

- Une opportunité de logements en modulaires, déplaçables dans le temps sur des terrains en attente d'aménagement pour répondre rapidement à une pression forte de demande de logements sociaux
- Une localisation dans un quartier calme et accessible via les transports en commun
- Une résidence qui répond à un besoin territorial de petits logements pour les ménages les plus précaires et les jeunes actifs ayant de faibles revenus

La résidence, lieu de vie

- Une offre de 150 logements « clef en main » : autonome, meublés, privatifs et abordables
 - Une pension de famille de 30 logements
 - Un foyer de jeunes travailleurs de 60 logements
 - Une résidence sociale de 60 logements
 - Des redevances contenues autour de 500€/mois (T1', valeur 2021)
- Des salles communes permettant la rencontre du collectif
- Un tiers lieu, halle ouverte sur la cité et les habitants du quartier pour promouvoir le « vivre ensemble »

Le public

- Un public aux faibles ressources : inférieures au plafond de ressources PLA-I pour 75% d'entre eux au moins
- Des parcours de vie et des situations sociales plurielles : en fonction des dispositifs, les profils seront plus spécifiques (jeunes pour le FJT, personnes précaires isolées socialement pour la PF, personnes en mobilité professionnelle, ...).
- Des publics aux besoins d'accompagnement : bénéficiaires de la protection internationale, jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance

L'admission et la contractualisation

- La commission d'attribution réunira outre le gestionnaire, les réservataires et autres partenaires :
 - Un représentant de l'UD DRIHL chargé de gérer le contingent préfectoral
 - Un représentant de la ville d'Antony (si réservataire ou partenaire)
 - Les représentants des autres réservataires ou partenaires (Action Logement)
- Elle regroupe l'ensemble des candidatures des différents dispositifs, les analyse, les valide et oriente le candidat vers le dispositif le plus adéquat
- Elle se réunit si possible en présentiel, sinon de manière dématérialisée
- La contractualisation se fait à l'arrivée du résident :
 - Lecture, explicitation et signature du Contrat de résidence et du Règlement intérieur
 - Remise du livret d'accueil
 - Etablissement et signature d'un état des lieux contradictoire

La gestion locative

- Un responsable d'hébergement qualifié pour gérer :
 - Les entrées et sorties
 - La contractualisation
 - La facturation des redevance
 - L'entretien du bâti
 - Les relations avec les résidents et la régulation du site
- Un agent technique, dont le temps est mutualisé avec les autres résidences Coallia sur le territoire, qui intervient autant que de besoins pour les réparations qui seraient nécessaires
- Un agent de service pour l'entretien des parties communes

Une résidence accompagnante

- Une équipe prévisionnelle de 8 ETP d'accompagnement (conditionnée aux financements de fonctionnement sollicités) permettant :
 - Un accompagnement collectif qui pourra aborder la santé (prévention, connaissance du système de santé, ...), l'accès et l'appropriation du logement (présentation des dispositifs liés au logement, entretien, ...), l'insertion professionnelle, l'accès à la citoyenneté, le numérique, etc. et qui sera ouvert à tous les résidents
 - Un accompagnement personnalisé : pour le FJT, les jeunes seront accompagnés individuellement en fonction de leurs besoins et de leurs projets. D'autres accompagnements individuels pourront être menés auprès de publics spécifiques (jeunes réfugiés, jeunes sortants de l'ASE...)
 - Des recherches de partenariats pour ancrer la résidence sur son territoire, permettre le lien avec le droit commun et apporter l'expertise de partenaires sur certaines thématiques

Le tiers-lieu

- Un trait d'union entre la résidence, la cité et ses citoyens
- Une espace ouvert à tous
- Un espace situé au carrefour des besoins d'accompagnement
- Un espace de mobilisation, d'accompagnement et de création
- Des projets à co-construire avec la Mairie, les résidents et les riverains :
 - Café associatif
 - Lieu d'appui aux démarches administratives
 - Epicerie solidaire
 - Accompagnement numérique
 - ...

L'évaluation et le suivi

- Un rapport d'activité rédigé et présenté chaque année, qui reprendra les indicateurs liés aux résidents (taux d'occupation, données socio-démographiques relatives aux entrées et sorties, ...) et à l'activité (nombre et nature des activités proposées, nombre de participants, etc.)
- Un comité de suivi qui se réunira une fois par an, composé des représentants du gestionnaire et des partenaires (Ville d'Antony, DRIHL, notamment) pour faire le point sur la vie de la résidence, les projets et actions menés, les relations avec l'extérieur...